

3. Qu'est-ce que le capitaine ou M. Booth vous a dit au sujet d'avoir de l'aide ?— Au cours de la conversation le capitaine Booth demanda si le *Kate Williams* avait le droit d'aider à déséchouer le train de bois quand la mer se serait calmée.

4. Quelle réponse avez-vous faite ? Veuillez être explicite, et relater aussi exactement que vous vous en rappelez la conversation qui eut lieu.—Je dis que je croyais qu'il ne pouvait y avoir objection à cela, car ce n'était pas tout-à-fait un naufrage ; mais que si le train de bois était entièrement échoué, il serait nécessaire d'employer des remorqueurs canadiens.

5. A-t-il demandé s'il pourrait lui être permis d'avoir l'aide du *Kate Williams*, mouillé à l'île ?—Le capitaine Booth m'informa que le *Kate Williams* était alors mouillé dans le bassin de Leamington, car il était venu de l'île à son bord. (Voir réponse à la question n° 4.)

6. Le remorqueur *Parker*, appartenant à la "Wrecking Company" de Windsor, était-il alors à Leamington ?—Je l'ignore ; je crois que non.

7. S'il était à Leamington lorsque le remorqueur *John Owen* y est arrivé, le capitaine a-t-il demandé de l'aide au *Parker* ?—M. Scott a oublié de répondre à cette question.

8. Le *Parker* aurait-il pu donner de l'aide aussi bien que le *Kate Williams* ?—Si le *Parker* s'était trouvé là, je crois qu'il aurait pu donner de l'aide aussi bien que le *Williams*.

9. N'avez-vous rien dit ou fait qui pût faire croire aux propriétaires du *John Owen* ou du train de bois que s'ils employaient le *Kate Williams* il serait saisi ?—Je n'ai rien dit qui pût faire croire cela.

10. Le propriétaire du *John Owen* aurait-il pu télégraphier au commissaire des douanes à Ottawa, s'il l'eût voulu ?—Oui.

11. Combien de temps l'*Owen* est-il resté à Leamington ?—Je ne le sais pas exactement ; probablement une couple d'heures, je crois.

12. Combien de temps la tempête dura-t-elle, après que le train de bois eut échoué ?—Je ne m'en souviens pas.

13. Avez-vous dit au capitaine qu'il devait demander la permission au percepteur de Kingsville, ou saviez-vous qu'il était obligé à cette formalité ?—Je n'ai pas dit au capitaine qu'il était obligé de demander la permission au percepteur. Je ne pensai pas que les circonstances l'exigeaient.

14. N'avez-vous pas fait la menace que si le *Kate Williams* était employé, il serait saisi par vous ou par un des officiers de la douane ?—Je n'ai fait aucune menace quelconque.

15. Veuillez donner tout autre renseignement que vous pouvez avoir.—J'ajouterai que ma rencontre avec le capitaine Booth a été purement accidentelle, que selon toute apparence il n'avait auparavant manifesté aucune intention de me voir. Lorsque je vis le capitaine, il ne connaissait pas l'état du train de bois, et il ignorait très certainement qu'il fût échoué. Je ne considérais pas que les circonstances fussent de nature à exiger mon intervention.

M. W. SCOTT,

*Sous-percepteur.*

Ce qui précède a été reçu par moi le 15 octobre 1879.

T. C. M.

*Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.*

N° 332.

OTTAWA, 18 novembre 1879.

MONSIEUR,—Dans ma dépêche n° 186, du 30 juin 1879, je vous ai transmis copie d'une lettre et de son contenu que j'avais reçu de sir Edward Thornton, au sujet du prétendu refus, de la part de ce gouvernement, de permettre à des bateaux des États-Unis d'aider à sauver des propriétés américaines en péril de naufrage sur la côte canadienne des lacs. Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous communiquer, pour votre information, une copie en double d'un rapport du comité de mon conseil